

Canada

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 12 JANVIER 2026 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE DOUGLAS MORRISON, MAIRE.**

**Sont présents:**

Monsieur Douglas Morrison, maire  
Monsieur David Paterson, conseiller au siège numéro 1  
Madame Geneviève Labonté, conseillère au siège numéro 2  
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3  
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4  
Monsieur Nicolas Moore, conseiller au siège numéro 5  
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

**Également présente:**

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

**Ouverture de la séance et présence:**

Monsieur le maire, Douglas Morrison, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller David Paterson régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

**ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2026 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.**

**Ouverture**

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre et de la séance extraordinaire du 15 décembre
3. Période des questions

**Administration**

4. Correspondances
5. Dépôt - liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2025 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$
6. CSLE – Réponse à la demande d'aide financière au programme " En Estrie, ça bouge! "
7. Règlement numéro 2025-03, un règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 en plus de leurs modalités de perception – adoption
8. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
9. Résolution pour transférer les intérêts du fonds de roulement au compte bancaire
10. Résolution attribuant une compensation financière en 2025 pour présence à des réunions supplémentaires et à plusieurs activités ne relevant pas du cadre du travail
11. Contrat relatif aux conditions de travail du responsable de la voirie
12. Salaires pour les employés - régulier et saisonnier - 2026
13. ADMQ - cotisation 2026
14. Dépôt - document d'assurance - renouvellement
15. JardinPro – proposition de contrat d'entretien paysager 2026

16. Entretien Ménager Steeve Faucher – proposition de contrat pour 2026-2027
17. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive
18. Demande d'aide financière – RAVIR – création de portraits/courtepointhes 2026
19. Demande de commandite – Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Mission du CSLE
20. Organisme du Bassin Versant de la Yamaska – adhésion
21. Corporation du Pays de l'ardoise - adhésion
22. Calendriers 2027
23. Dons & publicités (Scouts Canada, Club de patinage artistique de Richmond, Mousquiri, Club Holstein)

**Voirie**

24. Appel d'offres concernant la réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 2
25. Demande d'une offre de service professionnelle – surveillance des travaux de réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 2

**Sécurité publique**

26. SSIRR - budget 2026
27. SSIRR - calendrier 2026

**Factures**

28. Factures/Bills

**Varia**

**Levée de l'assemblée**

---

**Ordre du jour :** 2026-01-12, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

**Procès-verbal :** 2026-01-12, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Nicolas Moore, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, d'adopter les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2025.

**Période de questions :** 2026-01-12 Aucun visiteur

**Correspondances :** 2026-01-12 La liste de la correspondance reçue pour la période du 2 décembre 2025 au 12 janvier 2026, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

**Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2025 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ :** 2026-01-12 L'article 961.4(2) du Code municipal prévoit que les municipalités publient, sur son site internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Le conseil prend connaissance de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2025 avec un même

cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Conseil Sport Loisirs de l'Estrie – Réponse à la demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge »** : 2026-01-12 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que le projet soumis dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge » n'a pas été retenu pour obtenir un financement.

**Règlement numéro 2025-03, règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 en plus de leurs modalités de perception** : 2026-01-12, 3 **Attendu que** la municipalité a adopté son budget 2026 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**Attendu que** l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2026;

**Attendu que** selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

**Attendu que** selon l'article 981 du Code municipal du Québec, une municipalité locale peut établir le taux d'intérêt applicable aux taxes dont le paiement n'est pas effectué à temps;

**Attendu que** selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

**Attendu que** selon l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut décréter qu'une pénalité est ajoutée à un montant des taxes exigibles;

**Attendu que** selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut établir le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités relatives aux versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

**Attendu qu'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025 par le conseiller Daniel Enright;

**Attendu qu'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et adopté à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 2025-03 un règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 en plus de leurs modalités de perception soit et est adopté par le conseil.

**Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité** : 2026-01-12 Une liste détaillée des comptes à recevoir au 31 décembre 2025 est remise aux membres du conseil, pour lecture seulement, et présent une somme à recevoir :

- De 49 847,75 \$ comprenant les taxes 2025, les droits de mutation et les permis;
- De 3 908,45 \$ comprenant les taxes 2024 et avant.

La directrice générale confirme qu'un avis de rappel a été envoyé en novembre 2025 à tous les propriétaires qui ont un compte à payer. Également, elle confirme qu'au courant du mois de janvier des lettres seront adressées spécifiquement aux propriétaires ayant un compte à

payer pour les années 2024 et avant, les informant de la date limite de paiement avant d'être inscrits sur la liste des immeubles à vendre pour non-paiement de taxes.

La directrice générale avise le conseil qu'une liste des immeubles pour vente pour non-paiement de taxes sera remise à la séance du mois de mars 2026.

**Résolution pour transférer les intérêts du fonds de roulement au compte bancaire** : 2026-01-12, 4 Sur proposition de la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par le conseiller Nicolas Moore, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au transfert des intérêts du fonds de roulement au montant de 1 655,10 \$ au compte bancaire.

**Résolution attribuant une compensation financière en 2025 pour présence à des réunions supplémentaires et à plusieurs activités ne relevant pas du cadre normal du travail** : 2026-01-12, 5 **Considérant que** la directrice générale a été appelée en 2025 à participer à plusieurs réunions supplémentaires ainsi qu'à diverses activités dépassant le cadre normal de ses fonctions régulières;

**Considérant que** la participation à ces rencontres et activités a engendré une charge de travail et une implication significative excédant celles prévues à son contrat de travail habituel;

**Considérant que** le conseil municipal reconnaît l'importance de la contribution de la directrice générale à la réalisation de ces mandats exceptionnels;

**Considérant que** le conseil municipal considère qu'une compensation financière est justifiée pour reconnaître l'engagement et les efforts additionnels déployés durant l'année 2025;

**Considérant que** la présente compensation est accordée à titre exceptionnel pour l'année 2025 et ne constitue pas un précédent pour les exercices ultérieurs;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu :

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi d'une compensation financière forfaitaire de 5 000 \$ à la directrice générale pour sa présence à des réunions supplémentaires et à diverses activités en 2025, lesquelles ne relèvent pas du cadre normal de son emploi;

**Que** cette compensation ait été versée en un seul paiement, à titre exceptionnel, en décembre 2025;

**Que** ce montant soit imposable et ait figuré à la fiche de paie de la directrice générale comme paie supplémentaire;

**Que** la présente résolution, adoptée en janvier 2026, officialise et confirme ce versement exceptionnel.

**Contrat relatif aux conditions de travail du responsable de la voirie** : 2026-01-12, 6 Il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le contrat relatif aux conditions de travail du responsable de la voirie, tel qu'il a été présenté aux membres du conseil; d'autoriser le maire à signer ce contrat.

**Salaires 2026 pour les employés réguliers et saisonniers** : 2026-01-12, 7 Sur proposition du conseiller David Paterson, appuyé par le conseiller Nicolas Moore, il est résolu à l'unanimité que le salaire des employés réguliers et saisonniers soit majoré en 2026, d'un montant équivalent à l'augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des

prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec (basée sur les mois de janvier à décembre de l'année 2025) avec un minimum de 2,5%.

**Cotisation ADMQ 2026** : 2026-01-12, 8 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'approuver la dépense pour la cotisation 2026 à l'ADMQ, incluant l'assurance juridique, de la directrice générale selon les termes spécifiés sur le site internet de l'association.

**Dépôt des documents d'assurances** : 2026-01-12, 9 **Attendu que** le Conseil prend connaissance des documents de la police d'assurance avec « La Mutuelle des municipalités du Québec », incluant une lettre expliquant la tendance des primes d'assurances pour 2026;

Sur proposition du conseiller Nicolas Moore, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité d'accepter la facture relative au renouvellement du contrat d'assurance.

**JardinPro - offre de service – entretien paysager 2026** : 2026-01-12, 10 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller David Paterson, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie JardinPro (7 981,67 \$ plus taxes) relativement à l'entretien saisonnier des aménagements, l'ouverture en début de saison, la plantation d'annuelles, le désherbage et la taille d'arbustes et la fermeture en fin de saison, et (1 480 \$ plus taxes) pour les jardinières et les annuelles tel que décrit dans l'offre de service en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**Entretien Ménager Steeve Faucher – offre de service** : 2026-01-12, 11 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service d'Entretien Ménager Steeve Faucher au coût mensuel de 346,66 \$ (plus taxes) relativement à l'entretien ménager des bureaux de la municipalité telle que décrite dans l'offre de service datée du 4 janvier 2026; que la durée de l'offre est de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027, sans augmentation de tarif; que la directrice générale est autorisée à signer tout document requis.

**Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive** : 2026-01-12, 12 **Considérant que** le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme « Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive »;

**Considérant que** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale! »;

**Considérant que** dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

**Considérant que** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**Considérant qu'il** a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par le conseiller Nicolas Moore et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal du Canton de Melbourne, lors de sa séance du 12 janvier 2026, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de

promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale! ».

**Demande d'aide financière – RAVIR – création de portraits/courtepointes 2026** : 2026-01-12 Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

**Demande de commandite – Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) – Mission du CSLE** : 2026-01-12 Le conseil n'a pas donné suite à cette demande.

**OBV Yamaska – adhésion** : 2026-01-12 Le conseil n'a pas donné suite à cette demande.

**Corporation du Pays de l'ardoise – adhésion** : 2026-01-12, 13 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'adhésion à la Corporation du Pays de l'ardoise pour 2026, au montant de 20 \$; que la conseillère Geneviève Labonté est désignée comme personne déléguée.

**Calendriers 2027** : 2026-01-12, 14 **Considérant** le succès et les commentaires positifs concernant le calendrier produit par la municipalité;

Il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la publication d'un autre calendrier pour 2027; que les citoyens seront invités à soumettre des photos prises dans la municipalité; que les citoyens seront informés de la qualité des photos demandées par l'imprimeur.

**Dons et commandites** : 2026-01-12, 15 Sur proposition du conseiller Nicolas Moore, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu par les conseillers d'autoriser les dépenses suivantes en dons et commandites aux organismes à but non lucratif :

CPA Les Tourbillons	200 \$
Mousquiri	200 \$ (plus taxes)
Club Holstein	150 \$

**Appel d'offres concernant la réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 2 – réfection (incluant un ponceau, excavation et rechargement)** : 2026-01-12, 16 Sur proposition du conseiller David Paterson appuyé par le conseiller Nicolas Moore, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à publier un avis dans le journal « l'Étincelle » et sur le site internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) concernant un appel d'offres pour la réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 2 – réfection (incluant un ponceau, excavation et rechargement).

**Demande d'une offre de service professionnelle – surveillance des travaux de réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 2 – réfection (incluant un ponceau, excavation et rechargement)** : 2026-01-12, 17 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne prévoit faire des travaux de réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 2 – réfection (incluant un ponceau, excavation et rechargement);

Il est proposé par le conseiller Nicolas Moore, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté, et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à demander des offres de services relatives à la surveillance des travaux pour la réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 2 – réfection (incluant un ponceau, excavation et rechargement).

**Budget SSIRR 2026** : 2026-01-12, 18 **Attendu que** le Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond a adopté un budget de 784 956 \$ pour l'année 2026;

**Attendu que** la quote-part du Canton de Melbourne s'élève au montant de 179 496,30 \$;

**Attendu que** les quatre municipalités membres du Service de Sécurité Incendie doivent approuver le budget de la Régie d'incendie;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Nicolas Moore et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le budget de 784 956 \$ ainsi que la quote-part du Canton de Melbourne adopté par le Service de Sécurité Incendie pour l'année 2026.

**SSIRR – calendrier 2026** : 2026-01-12 La directrice générale et greffière-trésorière présente le calendrier 2026 des réunions du comité du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR).

**Factures** : 2026-01-12, 19 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 136 855,48 \$) et des chèques émis (montant : 49 909,28 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Nicolas Moore, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et\ou payés.

**Varia** : 2026-01-12 Aucun sujet à discuter.

**Levée de la séance** : 2026-01-12, 20 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller David Paterson que la séance soit levée à 20 h 20. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 février 2026.

---

Douglas Morrison  
Maire

---

Cindy Jones  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### **APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

Je, Douglas Morrison, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

---

Douglas Morrison  
Maire